

CONCEPT DE PROTECTION POUR LES ENTRAÎNEMENTS

ENTREE EN VIGUEUR : 6 JUIN 2020

VERSION : 2 Juin 2020

AUTEUR : Erik LEHMANN (DIRECTEUR ELITE, COMPETITIONS ET TECHNIQUE)

Nouvelles conditions cadres

Dès le 6 juin 2020, les entraînements de BASKETBALL sont à nouveau autorisés, sous réserve du respect des concepts de protection.

Les cinq principes suivants doivent être respectés lors des entraînements :

1. Pas de symptôme à l'entraînement

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin. Les personnes dites « à risque » doivent consulter leur médecin, avant de pratiquer.

2. Garder ses distances

Lors du trajet aller, de l'arrivée dans l'installation sportive, dans les vestiaires, lors des discussions, lors de la douche, après l'entraînement et lors du trajet retour, dans ces situations ou d'autres similaires, il faut toujours garder les distances (2m) avec les autres personnes et renoncer aux poignées de main ou « high five ». Les contacts corporels sont à nouveau autorisés, au moment de l'entraînement à proprement parler. Lors de l'entraînement, il est nécessaire d'avoir un espace d'au moins 10 m² par personne. Dans la pratique du BASKETBALL, cette contrainte est très facile à respecter. Si on dispose d'une salle de 30mx20m, cela représente 600m², donc une surface théorique permettant d'accueillir jusqu'à 60 personnes.



3. Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage.

4. Etablir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le « traçage » des personnes, le club tient des listes de présence pour tous les entraînements. La personne responsable de l'entraînement est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus (voir point 5). Le club est libre de décider de la forme sous laquelle il souhaite tenir ces listes (par exemple : doodle, application, Excel, etc.).

Dans le souci du « traçage », il est impératif de garder des groupes fixes pour les entraînements ou au minimum d'éviter le mélange des groupes.

5. Désigner une personne responsable au sein du club

Chaque Club, qui prévoit de reprendre les entraînements doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Cette personne doit être facilement identifiable et joignable rapidement.

6. Prescriptions spécifiques

Chaque Club a la possibilité d'éditer son propre règlement, qui doit respecter les nouvelles conditions cadres et qui peut tenir compte des particularités (type de salle, public, etc..).

Nous nous réjouissons de pouvoir pratiquer à nouveau le Basketball, NOTRE SPORT FAVORI A TOUS.

D'autre part, nous vous informons, que l'organisation de camps sportifs sera à nouveau possible, à partir du 6 Juin 2020.

Swiss Olympic précisera prochainement les conditions cadres de ces rassemblements.